

# Le chanvre bien-être, la troisième voie entre les usages thérapeutiques et récréatifs

Christelle Destombes / Swaps

*Le chanvre, produit en France depuis toujours, vit une renaissance. À l'occasion de la mission d'information lancée par l'Assemblée nationale, Swaps s'est intéressé aux acteurs traditionnels de la filière chanvre et aux nouveaux entrants qui souhaitent un assouplissement de la réglementation. Objectif bien compris : le business.*

« Tout est bon dans le chanvre », tel est le mot d'ordre des agriculteurs creusois, venus défendre leurs espoirs de nouveaux débouchés lors d'un colloque organisé à l'Assemblée nationale en juillet 2019. À l'instigation du député agriculteur de la Creuse, Jean-Baptiste Moreau (LREM), ce colloque intitulé « Chanvre bien-être, une nouvelle filière en France » réunissait des avocats, économistes, lobbyistes, agriculteurs – utilisant la fibre et la paille de chanvre – et de nouveaux acteurs, intéressés par les usages bien-être, alimentaires et cosmétiques. À l'issue du colloque, une mission d'information commune était annoncée, avec les commissions des Affaires économiques, des Affaires sociales, des Lois, des Finances, des Affaires culturelles et éducatives et du Développement durable. Cette « mission d'information sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis », officiellement lancée le 14 janvier dernier, réunit une trentaine de députés chargés d'étudier les différents usages du cannabis : thérapeutique, bien-être et récréatif. L'objectif : réfléchir sans dogmatisme aux enjeux économiques et d'aménagement du territoire

liés à la constitution d'une filière française du chanvre<sup>1</sup>. Stoppée net par le confinement décrété mi-mars, la mission d'information a repris ses travaux le 3 juin dernier.

<sup>1</sup> <http://videos.assemblee-nationale.fr/commissions.impact-des-differents-usages-du-cannabis-mission>

<sup>2</sup> <https://interchanvre.org>

## Le chanvre, une tradition héritée des Gaulois

Avec 17 000 hectares cultivés en 2019, la France est le leader européen du chanvre (42 000 ha), qu'elle cultive depuis -270 av. J.-C. En 1830, à son apogée, cette surface était de 176 000 ha, avant que la pétrochimie américaine instaure des taxes sur le chanvre. En 1960, il ne reste que 700 ha de chanvre en France. Depuis, un regain d'intérêt entraîne une multiplication des surfaces et la recherche de nouveaux marchés. Selon Interchanvre<sup>2</sup>, l'interprofessionnel qui rassemble 1 500 producteurs et les transformateurs (160 emplois « non délocalisables »), la filière a investi 100 millions d'euros depuis quarante ans pour développer les débouchés dans le bâtiment, l'automobile, l'alimentation, la papeterie, la jardinerie, le textile...

Le « chanvre à usage industriel » autorisé à la production couvre toutes les matières premières issues de la tige ou des graines – fibre, chènevotte (bois ou paille du chanvre) et chènevis (graine) – avec un taux maximal de 0,2% de THC, en application du droit de l'Union européenne. Pour ces acteurs, les atouts du chanvre sont éminemment agronomiques et écologiques : un hectare planté libère autant de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère qu'un hectare de forêt, la plante dépollue les sols et n'a pas besoin d'intrant phytosanitaire. Ses débouchés sont également écologiques : 1m<sup>2</sup> de mur en béton de chanvre permet d'emmagasi-



# Le cannabis thérapeutique, l'autre enjeu

Le chanvre bien-être est à dissocier du cannabis thérapeutique, pour laquelle une expérimentation devait se dérouler à partir de septembre 2020 en France. Le cahier des charges annoncé par l'ANSM pour la fin du mois de février avait pris un peu de retard, un appel d'offres devait être lancé pour la sélection des fournisseurs, un décret était attendu. Puis, l'état d'urgence sanitaire a modifié les calendriers. En attendant, la communauté creusoise s'est mobilisée : un « grand débat sur le cannabis thérapeutique » a eu lieu le 10 mars à Guéret, en présence de Jean-Baptiste Moreau, et des agriculteurs locaux qui souhaitent depuis longtemps récupérer le marché. Dont le médiatique Jouanny Chatoux, agriculteur dans le « bio », membre du SPC. Avec un associé, il a récupéré un ancien site militaire mis à disposition par la communauté de communes Haute-Corrèze. Sur ce site déjà sécurisé, un bâtiment de 850 m<sup>2</sup> enterré pourrait accueillir les plantations de cannabis thérapeutiques. Auditionné par la mission d'information le 19 février<sup>1</sup>, en compagnie d'Éric Correia, président de l'agglomération du Grand Guéret, il a défendu l'idée d'un pôle d'excellence du chanvre à Guéret, avec une partie production thérapeutique, une pépinière d'entreprises, de la recherche et du développement, en partenariat avec le laboratoire Centre Lab de Guéret. Se déclarant prêt à produire, attendant l'autorisation d'utiliser la fleur, Jouanny Chatoux a demandé : « *Veut-on une filière locale de production thérapeutique ? Ou laisser des grands groupes capitalistes prendre 100% du marché ? Veut-on soigner les malades ou les actionnaires ?* » Le 10 juin, auditionnée par la mission d'information, Hélène Monasse sous-directrice de la politique des produits de santé à la DGS, a indiqué qu'un décret devrait être présenté en conseil d'État après avis de la Cnil, pour un déploiement de l'expérimentation au 1<sup>er</sup> janvier 2021<sup>2</sup>. Il faut en effet former les professionnels de santé, préparer les conditions de l'évaluation de l'expérimentation, sécuriser l'approvisionnement des « médicaments »... Une cinquantaine de médecins

et responsables d'associations de patients se sont inquiétés, dans une tribune parue début septembre, de la non-parution de ce décret... Un retard préjudiciable au déroulement de l'expérimentation.

<sup>1</sup> [http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8782738\\_5e4d3d8bf0828.mission-d-information-sur-la-reglementation-du-cannabis-auditions-diverses-19-fevrier-2020](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8782738_5e4d3d8bf0828.mission-d-information-sur-la-reglementation-du-cannabis-auditions-diverses-19-fevrier-2020)

<sup>2</sup> [http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9170393\\_5ee0e63f38e85.mission-d-information-sur-la-reglementation-du-cannabis-audition-du-syndicat-professionnel-du-cha-10-juin-2020](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9170393_5ee0e63f38e85.mission-d-information-sur-la-reglementation-du-cannabis-audition-du-syndicat-professionnel-du-cha-10-juin-2020)

ner 48 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> sur 100 ans, il permet une isolation saine avec les laines minérales, les voitures conçues avec des matériaux biosourcés sont plus légères et émettent donc moins de CO<sub>2</sub>. Enfin les produits transformés sont compostables ou recyclables en fin de vie. La filière s'appuie sur une coopérative leader en Europe de production de semences qui maîtrise le patrimoine génétique, récemment rebaptisée Hemp'it<sup>3</sup>.

Si l'interprofession se mobilise pour mettre à jour la réglementation « *afin de diversifier la filière en créant un débouché supplémentaire pour les producteurs français* », elle s'inquiète cependant d'une possible confusion dans les esprits. Ainsi, auditionné le 29 janvier, son président Dominique Briffaud déclarait : « *Une confusion dans la perception du chanvre avec une substance psychotrope n'est pas souhaitable, car elle pourrait entraîner une fermeture de certains marchés en développement comme l'automobile, les matériaux bio-composites ou la construction* ». Par ailleurs, alors qu'un rayon de 10 km est imposé aux semenciers entre leurs plants de chanvre et le reste des cultures, Interchanvre estime que le cannabis devrait être cultivé sous serre, pour éviter toute contamination croisée.

## Les start-uppers du chanvre

Créé en 2018, le syndicat professionnel du chanvre (SPC)<sup>4</sup> en veut un peu plus. Rassemblant les secteurs du chanvre bien-être et du cannabis thérapeutique, il compte 80 membres, distributeurs pour moitié, une vingtaine d'agriculteurs et autant de transformateurs. Son objectif est de jouer l'influence pour permettre l'utilisation, la transformation et la vente des fleurs du chanvre « *en conformité avec le droit européen (et donc l'extraction du CBD), de mettre en place un cadre réglementaire permettant une filière sécurisée, d'autoriser l'introduction de nouvelles variétés de chanvre inscrites au catalogue de l'Union européenne* ».

Aurélien Delecroix, son jeune président, a découvert les atouts de la plante par la pratique sportive : « *La graine est un super produit, elle est protéinée, contient des oméga 3, du magnésium... Dans la boxe, le CBD est connu comme neuroprotecteur et aide à la récupération musculaire* ». En 2017, il crée Green Leaf Company, qui élabore et distribue des produits à base de chanvre (compléments alimentaires, cosmétiques...). L'année suivante, il fonde le syndicat pour porter la bonne parole d'un changement législatif qui permettrait à la filière de prendre des parts sur un marché aujourd'hui dominé par le reste du monde : « *comme nous ne pouvons pas cultiver le chanvre pour sa fleur, soit nous importons, soit nous utilisons des produits à base d'huile de graines de chanvre.* »

Selon le SPC, le marché français, estimé à plus de 300 millions d'euros dans les conditions réglementaires actuelles pourrait atteindre plus d'1 milliard d'euros en cas de clarification réglementaire<sup>5</sup>. À cet égard, le syndicat rappelle que la France attend la décision de la Cour de justice de l'Union européenne, saisie d'une question préjudicielle sur la compatibilité de la réglementation française sur le CBD avec le droit européen, moins restrictif car n'interdisant pas l'utilisation et la transformation des fleurs<sup>6</sup>. Cette décision devrait être rendue en septembre. Le syndicat estime qu'il y a une « urgence concurrentielle » à faire évoluer la loi pour « limiter l'avantage donné à nos concurrents étrangers et assurer une égalité pour nos entrepreneurs et agriculteurs. » Ainsi que des arguments en matière de santé publique, pour s'assurer de la sécurité des produits. Auditionné le 22 janvier, le SPC est reparti avec du travail : élaborer un plan de filière pour la mission d'information. En avril, il a rendu public un livre blanc sur le chanvre bien-être, présentant tous les enjeux de structuration de la filière. Dans la foulée, le Syndicat a initié une pétition sous forme de « manifeste pour le renouveau de la culture du chanvre », signé par 300 personnes, dont Arnaud Montebourg et Yann Arthus Bertrand. Le SPC considère que le chanvre est « une plante capable de répondre aux enjeux contemporains et une solution aux crises » qui doit avoir sa place dans les plans de relance post-Covid.

## Les universitaires

C'est une initiative discrète et la première formation du genre en France : l'Institut supérieur de la cannabiculture<sup>7</sup> a pour ambition de « former les professionnels et entrepreneurs de l'industrie pour développer un marché prospère, éthique et durable ». Créé par Joseph Saada, installé au Canada depuis deux ans, qui a assisté au processus de l'ouverture du marché du cannabis légal, l'institut réunit à fédérer un panel d'experts : « maîtres cultivateurs »,

<sup>3</sup> <https://hemp-it.coop>

<sup>4</sup> <http://syndicatduchanvre.org>

<sup>5</sup> Selon le rapport du Brightfield Group, société d'analyse de données dédiée à l'industrie du cannabis. <https://www.brightfieldgroup.com/press-releases/europe-cbd-market-through-2023>

<sup>6</sup> Affaire dite Kanavape, société commercialisant la première cigarette électronique au cannabidiol. La cour d'appel d'Aix-en-Provence a saisi la CJEU (C-663/18) en octobre 2018, et sa décision est très attendue par les acteurs... Sébastien Béguerie, cofondateur de Kanavape, a aussi cofondé l'Union francophone pour les cannabinoïdes en médecine (UFCM) et participe à l'aventure de l'ISC.

<sup>7</sup> <https://www.is-cannabiculture.com>

docteur en biologie cellulaire, mais aussi avocats, entrepreneurs, etc. et de s'entourer de nombreux partenaires. L'enseignement, entièrement en ligne, se fait fort de créer des professionnels d'une industrie légale : à la fois les cultivateurs pour le module de formation cannabiculture (1 489 euros) et les futurs leaders de l'industrie du cannabis, pour le module « cannabusiness » (2 489 euros). Joseph Saada explique : « Nous sommes convaincus du potentiel thérapeutique du cannabis, et nous voulons faire un acte de démocratisation de l'accès au savoir, dans le contexte de croissance économique et de l'ouverture aux patients. Notre

idée, c'est de fédérer des expertises et de promouvoir un discours clair, apaisé pour un débat éclairé. » Aurélien Bernard, fondateur du magazine *Newsweed*, a été chargé d'un cours sur l'histoire du cannabis au cours du temps. Il précise : « les formations sur le cannabis existent depuis plusieurs années aux États-Unis et au Canada. C'est le cours de l'histoire, l'ouverture des possibilités en Europe avec son énorme marché unifié aiguisé les appétits. On ne cherche pas à révolutionner l'industrie du cannabis, mais à faire intervenir les gens qui y travaillent depuis longtemps ». Les formations ont débuté en octobre dernier avec une trentaine d'étudiants.

Les articles  
de Swaps peuvent  
être consultés  
sur [vih.org](http://vih.org)